

Procès-verbal – 2 septembre, 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRISTOL, TENUE AU 32, CHEMIN AYLMEYER (BUREAU MUNICIPAL), LE 2 SEPTEMBRE 2026, À 18h30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME VALERIE TWOLAN-GRAHAM, MAIRESSE.

ÉGALEMENT PRÉSENT: STEVE GRAY, ARCHIE GREER, MEAGHAN MCCONNELL, BRENT ORR, NANCY CRAIN ET REMO PASTERIS.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE STEPHANIE GOYETTE, GREFFIÈRE DE LA RÉUNION.

OUVERTURE REMARQUES

Les membres présents à l'ouverture de la réunion constituent le quorum. La réunion est déclarée dûment constituée par le président à 18h30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 04-06-133

IL EST PROPOSÉ par Archie Greer et **APPUYÉ** par Steve Gray.

Et il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

PÉRIODE DES QUESTIONS

RÉSOLUTIONS

26-09-134

Résolution : Renouvellement De Contrat À Durée Déterminée – Spécialiste Financier

ATTENDU QUE la Municipalité de Bristol emploie un spécialiste financier pour assurer des services de finance, de comptabilité, de paie et de rapports financiers pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE le contrat d'emploi actuel du spécialiste financier prendra fin le 9 octobre 2026 ;

ATTENDU QUE le Conseil est satisfait des services fournis par le spécialiste financier et estime qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de renouveler le contrat de travail ;

ATTENDU QUE les conditions du contrat de travail renouvelé ont été examinées et acceptées par les parties ;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil approuve par la présente le renouvellement du contrat d'emploi à durée déterminée pour le poste de spécialiste financier, pour une nouvelle période débutant le 10 octobre 2026 et se terminant le 8 janvier 2027.
2. Les conditions d'emploi énoncées dans le contrat d'emploi à durée déterminée initial demeurent inchangées.
3. La rémunération afférente au poste demeure inchangée.
4. La mairesse Twolan-Graham est par la présente autorisée à signer le contrat de travail au nom de la Municipalité de Bristol et à prendre toutes les mesures nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL lors d'une **séance extraordinaire** tenue le 2 septembre 2026.

PROPOSÉ PAR : Steve Gray

APPUYÉ PAR : Nancy Crain

POUR : Tous

ADOPTÉ : À l'unanimité

26-09-135

Résolution : Adoption De La Stratégie Pluriannuelle Mada De La Municipalité De Bristol

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par l'entremise de son initiative « *Municipalité amie des aînés* » (**MADA**), soutient les municipalités dans l'adaptation de leurs communautés et de leurs milieux de vie aux besoins d'une population vieillissante, ainsi que dans la promotion de la participation active, de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie des personnes âgées ;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac participe à l'initiative MADA et la soutient sur son territoire ;

ATTENDU QUE La municipalité reconnaît l'importance de planifier en fonction du vieillissement de la population et de veiller à ce que les services municipaux, les infrastructures, les programmes et les environnements communautaires demeurent accessibles, inclusifs, sûrs et adaptés aux besoins changeants des personnes âgées ;

ATTENDU QUE le Conseil a examiné la stratégie pluriannuelle MADA et la considère comme un cadre approprié pour orienter les efforts de la municipalité ;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE :

- 1 Le Conseil de la Municipalité de Bristol adopte par la présente la stratégie pluriannuelle MADA de la Municipalité de Bristol, jointe aux présentes à titre d'annexe « A » et faisant partie intégrante de la présente résolution.

2. Le Conseil appuie la mise en œuvre des actions et des priorités définies dans la stratégie pluriannuelle MADA, sous réserve des ressources financières et humaines disponibles ainsi que de l'approbation des budgets annuels requis et des résolutions spécifiques du Conseil, le cas échéant.
3. Le Conseil autorise le directeur général et/ou le coordonnateur MADA désigné (ou le représentant municipal responsable) à coordonner la mise en œuvre de la stratégie, à en suivre l'avancement et à faire rapport périodiquement au Conseil sur les progrès réalisés.
4. Le Conseil reconnaît que la stratégie pluriannuelle MADA est conçue comme un document évolutif susceptible d'être révisé, évalué et mis à jour selon les besoins, afin de refléter l'évolution des besoins de la communauté, les tendances démographiques, les ressources disponibles et les priorités émergentes.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL lors d'une **séance extraordinaire** tenue le 2 septembre 2026.

PROPOSÉ PAR : Nancy Crain

APPUYÉ PAR : Remo Pasteris

POUR : Tous

ADOPTÉ : À l'unanimité

26-09-136

Résolution : Nomination D'un Conseiller Pour Représenter La Municipalité À La Vente De Terrains Pour Arriérés D'impôts

ATTENDU QUE la Municipalité de Bristol a le droit de participer à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales ;

ATTENDU QU' il est nécessaire de désigner un représentant de la Municipalité pour assister à la vente d'immeubles pour taxes et agir en son nom lors de celle-ci ;

ATTENDU QUE certaines procédures, communications et certains documents relatifs à la vente pour taxes peuvent être effectués ou rédigés en français ou en anglais ;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil nomme le **conseiller Pasteris** à titre de représentant officiel de la Municipalité de Bristol pour la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes et l'autorise à assister à la vente ainsi qu'à représenter les intérêts de la Municipalité.
2. Le conseiller ainsi nommé est autorisé à présenter des offres d'achat au nom de la Municipalité pour les immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes, sous réserve de tout plafond ou de toute autre condition établis par le Conseil.

3. La mairesse est autorisée, en l'absence du directeur général et/ou du greffier-trésorier, à fournir au conseiller désigné les renseignements, la documentation et les instructions nécessaires à l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL lors d'une **séance extraordinaire** tenue le 2 septembre 2026.

PROPOSÉ PAR : Steve Gray
APPUYÉ PAR : Archie Greer
POUR : Tous
ADOPTÉ : À l'unanimité

26-09-137

Résolution : Autorisation Accordée Au Marché De Producteurs De Bristol D'utiliser Le Parc Municipal McLellan

ATTENDU QUE la municipalité souhaite soutenir les producteurs locaux, les entreprises et les initiatives communautaires ;

ATTENDU QUE le marché de producteurs de Bristol a demandé l'autorisation d'utiliser le parc municipal tous les samedis pour y tenir son marché hebdomadaire ;

ATTENDU QUE le marché de producteurs de Bristol dispose d'une assurance responsabilité civile appropriée.

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE :

Le Conseil autorise par la présente le marché de producteurs à utiliser le parc municipal McLellan tous les samedis, à partir du week-end de la fête du Travail et jusqu'à la fin de la saison 2026 inclusivement, pour y tenir son marché, sous réserve du respect des règles, règlements et exigences municipaux applicables.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL lors d'une **séance extraordinaire** tenue le 2 septembre 2026.

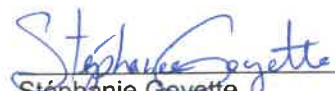
PROPOSÉ PAR : Steve Gray
APPUYÉ PAR : Nancy Crain
POUR : Tous
ADOPTÉ : À l'unanimité

CLÔTURE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par Archie Greer et **appuyée** par Remo Pasteris, que la séance soit levée à 18 h 57.

Presidente


VALERIE TWOLAN-GRAHAM
Mairesse


Stéphanie Goyette
Greffière

« Je, VALERIE TWOLAN-GRAHAM, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »